00/H0

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2011- 005 /PRES promulguant la loi n° 042-2010/AN du 07 décembre 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 2010-010/PRES du 06 août 2010 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° H601-BF conclu le 08 juillet 2010 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du dixième crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 10).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n° 2011-002/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 17 janvier 2011 transmettant pour promulgation la loi n° 042-2010/AN du 07 décembre 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 2010-010/PRES du 06 août 2010 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° H601-BF conclu le 08 juillet 2010 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du dixième crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 10);

DECRETE

ARTICLE 1:

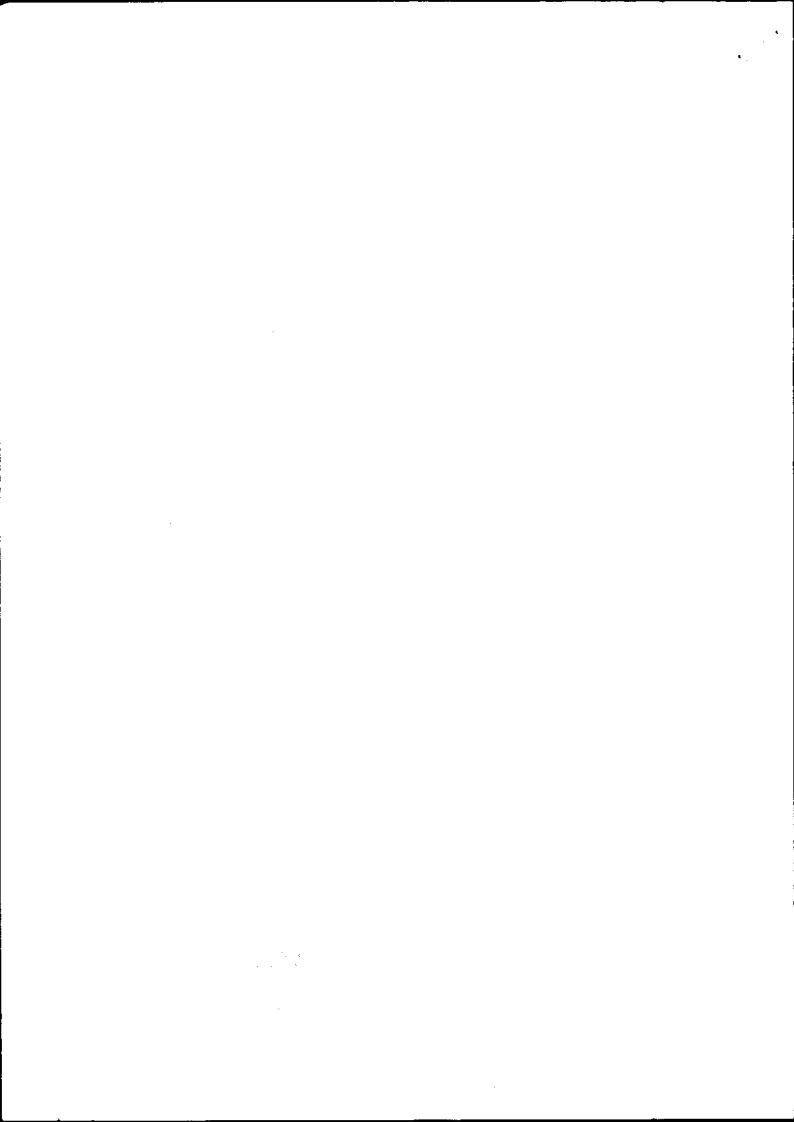
Est promulguée la loi n° 042-2010/AN du 07 décembre 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 2010-010/PRES du 06 août 2010 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° H601-BF conclu le 08 juillet 2010 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du dixième crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 10).

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 janvier 2011

Blaise COMPAORE



L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n°051-2009/AN du 1^{er} décembre 2009 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 07 décembre 2010 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n° 2010-010/PRES du 06 août 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H601-BF conclu le 08 juillet 2010 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du dixième Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 10).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 décembre 2010.

Pour le Président de Assemblée nationale, le Premie Vice président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Zénabou DRABO/OUEDRAOGO

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

QUATRIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI Nº <u>042-2010</u>/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N° 2010-010/PRES DU 06 AOUT 2010 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON
N° H601- BF CONCLU LE 08 JUILLET 2010 A WASHINGTON
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE
FINANCEMENT DU DIXIEME CREDIT D'APPUI A LA
STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (CASRP 10)